

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi sixième jour du mois de juin 2011, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire :	Monsieur	Philippe Dionne
Les conseillères et les conseillers :	Mesdames	Johanne Charron Julie Grenier Nancy St-Pierre
	Messieurs	Stéphane Proulx Robert Levesque

formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Serge Boucher, conseiller, est absent. Celui-ci a motivé son absence.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 117-06-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en ajoutant les points suivants à *Affaires nouvelles* :

- Énergies des Monts Enneigés;
- Déjeuner annuel des policiers du poste de la MRC de Rivière-du-Loup;
- Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent;
- Semaine de vacances du chef d'équipe des travaux municipaux.

Le point intitulé *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

Résolution 118-06-2011

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que les procès-verbaux suivants soient acceptés en sa forme et teneur :

- Séance ordinaire du 2 mai 2011;
- Séance extraordinaire du 16 mai 2011.

Résolution 119-06-2011

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 05-2011 des comptes à payer soit accepté au montant de 22 343,74 \$.

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 05-2011 des comptes payés au montant de 23 335 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 120-06-2011

SUIVI DE LA VISITE DU REPRÉSENTANT DES ASSURANCES

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de l'inspecteur en prévention de la Mutuelle des Municipalités du Québec, en date du 30 mai 2011, au sujet de la visite d'inspection du 4 mai dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de cette visite, une évaluation a permis d'identifier certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations;
- CONSIDÉRANT QUE** ces modifications nécessaires doivent être mises en application dans un délai de 90 jours soit avant le 30 août prochain.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Qu'un extrait du rapport de visite soit transmis à chacun des responsables des immeubles touchés (78-80, rue Principale Ouest, 17, rue Principale Ouest et 3, rue du Parc);
 - B-** Que les recommandations demandées soient effectuées avant le 30 août prochain;
 - C-** Que la direction municipale soit avisée et qu'une preuve de réalisation soit fournie à la Municipalité.

Résolution 121-06-2011

EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU’ en novembre dernier, la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a engagé l’employé numéro # 03-35, au poste d’opérateur – journalier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a terminé la saison hivernale, en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux doivent être exécutés en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cet employé peut exécuter ces travaux sous la juridiction de la directrice générale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix engage l’employé numéro # 03-35 pour exécuter des travaux municipaux selon l’horaire établi par la directrice générale. Celui-ci reçoit les mêmes conditions salariales que la saison hivernale 2010-2011.

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 122-06-2011

ACCEPTATION DU RÉSULTAT DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER TAMISÉ DE 0 À ¾ DE POUCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions par voie d’invitation pour *Achat et transport de gravier tamisé de 0 à ¾ de pouce*;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions s’est fait le 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE

deux soumissionnaires ont présenté des propositions :

- Construction Claude Gagnon inc. de Saint-Jean-de-Dieu;
- Yval Castonguay, Transport en vrac, de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QU’

une analyse de chacune des soumissions a été faite;

CONSIDÉRANT QUE

la vérification des exigences administratives démontre que les soumissions reçues sont conformes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que la soumission de Yval Castonguay, Transport en vrac, de Saint-Paul-de-la-Croix soit acceptée pour *Achat et transport de gravier tamisé de 0 à ¾ de pouce*;

B-

Que le prix de 8 \$ la tonne métrique soit valide jusqu’au 31 décembre 2011;

C-

Que le contrat soit exécuté par l'entrepreneur selon le devis préparé par municipalité, en date de mai 2011;

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

SUIVI DU COMITÉ DE REVITALISATION ET DE RELANCE DU MILIEU PAULOIS

Résolution 123-06-2011

AVIS JURIDIQUE DEMANDÉ POUR LE PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE REVITALISATION DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le comité de revitalisation et de relance du milieu paulois a travaillé et élaboré un plan;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs intervenants ont pris connaissance du document et ont transmis leurs commentaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire suggère qu'un avis juridique soit demandé pour le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix demande à maître Aline Dion de Dubé Dion, Avocats de Rivière-du-Loup, un avis juridique concernant le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 124-06-2011

ADOPTION DU PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE REVITALISATION DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le comité de revitalisation et de relance du milieu paulois a travaillé et élaboré un plan;

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix doit être adopté par le Conseil municipal et la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE

les objectifs de ce plan sont :

- De favoriser l'établissement de nouveaux arrivants dans la municipalité;
- De favoriser l'intégration de nouveaux arrivants dans la municipalité;
- De favoriser la rétention des familles dans la municipalité;
- De favoriser la rétention des familles et autres types de résidents au sein de la municipalité et promouvoir leur épanouissement;
- De stimuler le dynamisme économique et social;
- De faire connaître Saint-Paul-de-la-Croix comme un endroit de choix pour vivre et y travailler;
- De cibler les travailleurs autonomes et télétravailleurs;
- De soutenir la croissance des entreprises existantes et l'implantation de nouveaux établissements;
- De favoriser les initiatives qui auront un effet positif;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs partenaires de même que la Municipalité seront ciblés pour le financement de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE

la gestion de ce plan est sous la juridiction de la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE

les élus (es) municipaux ont pris connaissance du plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et accepté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix adopte le plan de relance économique et de revitalisation de Saint-Paul-de-la-Croix.

NOTE

RÉPONSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP AUX DEMANDES DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup, en date du 17 mai 2011, au sujet des demandes du Conseil municipal concernant la requête déposée le 19 avril dernier, pour le maintien des services de tous les niveaux d'enseignement à l'école La Chanterelle pour les cinq prochaines années et de mandater la commissaire représentant ladite école au comité de revitalisation et de relance du milieu paulois.

Celle-ci répond à la première demande en mentionnant que dans le respect des politiques et règlements du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport et de la commission scolaire, la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup ne peut s'engager à maintenir les services de tous les niveaux d'enseignement à l'école La Chanterelle pour les cinq prochaines années.

La Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école s'appuie sur les obligations légales dévolues à la commission scolaire et se veut équitable pour chaque milieu desservi de son territoire. Le processus qui s'enclenchera officiellement au début de l'année scolaire 2011-2012, sera conforme et respectueux de la politique de la commission scolaire.

Pour la deuxième requête, la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup mettra en place un comité de travail composé des représentants suivants : le directeur général, la direction de l'école, la direction des services éducatifs, la présidente du Conseil d'établissement, la commissaire de la circonscription et un représentant de la communauté tel que prévu à sa Politique de maintien ou de fermeture de l'école. Les travaux du comité d'effectueront en 2011-2012. La présence de la commissaire sera donc requise au sein de ce comité, et ce, en respect des obligations et des rôles attendus d'un commissaire.

Il est important de s'assurer que les travaux du comité s'effectuent dans un contexte le plus neutre possible, et ce, afin que la prise de décision qu'aura à faire le Conseil des commissaires, suite aux recommandations du comité de travail, soit impartiale. À noter que la décision du Conseil des commissaires sera prise après analyse de la situation et des retours des différentes consultations.

Pour terminer, la Commission scolaire désire nous rappeler leur priorité d'offrir des services éducatifs de qualité dans chacune des écoles de leur territoire. Afin de réaliser leur mission, celle-ci croit indispensable d'établir des collaborations et des partenariats en vue de maintenir ces services.

LOISIRS ET CULTURE

SALLE PAROISSIALE

Résolution 125-06-2011

MANDAT CONFIE AU MAIRE POUR DEMANDER DES PRIX POUR IDENTIFIER LA SALLE DE L'ÂGE D'OR (FERNAND DUBÉ) ET CELLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire identifier la salle de l'Âge d'Or (Fernand Dubé) et celle du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite obtenir des prix avant de prendre une décision à cet effet.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix mandate le maire à s'occuper d'obtenir des prix pour identifier la salle de l'Âge d'Or (Fernand Dubé) et celle du Conseil.

ENTRETIEN MÉNAGER

Résolution 126-06-2011

CONCIERGERIE DE LA SALLE PAROISSIALE SERVICE FORFAITAIRE - MADAME ROXANNE MARQUIS

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 1997, madame Roxanne Marquis s'occupe de la conciergerie de la salle paroissiale;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2010-2011, le travail s'est effectué à forfait, soit 35 \$ pour un bon ménage (laver le plancher) et l'équivalent du salaire minimum en vigueur pour un entretien normal.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix engage à forfait madame Roxanne Marquis pour effectuer la conciergerie de la salle paroissiale selon les conditions suivantes :

- Un bon ménage (laver le plancher) soit 35 \$;
- Un entretien de ménage normal soit payé l'équivalent du salaire minimum en vigueur.

Qu'un contrat soit préparé et rédigé au cours de la prochaine année afin d'établir les conditions de travail pour ce service et que celui-ci soit signé entre les parties (employée et employeur (municipalité)).

Ce service forfaitaire est renouvelable à chaque année.

Résolution 127-06-2011

CONCIERGERIE DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER PROLONGÉ AU 30 SEPTEMBRE 2011 - MADAME JOSÉE MARQUIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a signé un protocole d'entente avec la Commission Scolaire de Rivière-du-Loup, le 26 juin 1998, pour l'utilisation de locaux administratifs, d'un local de la bibliothèque et d'entreposage à l'école La Chanterelle de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE l'un des engagements de la Municipalité est de faire l'entretien ménager de l'école et en assumer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager de madame Josée Marquis se termine le 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le service d'entretien ménager est prolongé jusqu'au 30 septembre 2011 afin de préparer et rédiger un contrat de travail.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que l'engagement de madame Josée Marquis soit prolongé jusqu'au 30 septembre 2011 pour l'entretien ménager de l'école La Chanterelle de Saint-Paul-de-la-Croix;

B- Qu'une augmentation de 2 % du montant versé de l'année dernière soit accordée;

C- Qu'un contrat soit préparé et rédigé selon les normes établies de la Commission scolaire de Kamouraska -

Rivière-du-Loup et celles de la municipalité pour ce genre de travail d'ici le 30 septembre 2011;

- D-** Que celui-ci soit signé entre les parties (employée et employeur (municipalité)) d'ici le 30 septembre prochain;
- E-** Que les produits pour l'entretien des planchers soient approvisionnés par la Municipalité et les autres articles de nettoyage soient fournis par l'employée pour la partie de l'école.

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le lundi 11 juillet 2011, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 11 juillet 2011 est prévue le jeudi 7 juillet 2011, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix. L'heure est à déterminer.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

- Le Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 8 au 10 juin 2011, à Québec.

AFFAIRES NOUVELLES

NOTE

OFFRE DE SERVICE D'ÉNERGIES DES MONTS ENNEIGÉS

Monsieur Philippe Dionne, maire, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'il a reçu une correspondance d'Énergies des Monts Enneigés – Coop de solidarité qui offre une expertise régionale en matière de développement durable et énergétique des collectivités. Ses services sont offerts autant aux institutions qu'aux entreprises de commerce, agricoles, industrielles, etc. et aux particuliers.

La démarche proposée est :

➤ **Plan stratégique de développement durable**

- ✓ Réalisation de portrait-synthèse de la collectivité : forces, faiblesses, menaces et opportunités;
- ✓ Élaboration d'une vision à l'image du milieu, incluant les trois axes du développement durable (environnement, économie et communauté);
- ✓ Production de plan d'action intégré : des solutions applicables vers un développement viable et durable de la collectivité;

➤ **Portrait énergétique des collectivités**

- ✓ Évaluation de la consommation en énergies pour les bâtiments et le transport;
- ✓ Estimation des solutions d'efficacité énergétique réalisables et du potentiel de production d'énergies renouvelables;

➤ **Applications**

- ✓ Solutions concrètes adaptées à la réalité du milieu;
- ✓ Plan d'intervention pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

- ✓ Implantation de technologies : réseau de chaleur, chauffage à la biomasse forestière, unité de production de biocarburants, etc.

Des services sur mesures :

- **L'entreprise Énergies des Monts Enneigés travaille avec nous selon nos besoins**
 - ✓ Préparation et gestion de dossiers de subvention;
 - ✓ Concertation avec les intervenants du milieu et les partenaires actifs dans le domaine;
 - ✓ Expertise-conseil en développement durable, en efficacité énergétique et en production d'énergies renouvelables.

L'adhésion à cette coopérative de solidarité est la meilleure solution pour utiliser les services et pour soutenir une entreprise d'ici active pour la durabilité de l'environnement.

Les membres du Conseil sont intéressés à rencontrer cet organisme en septembre prochain.

NOTE

DIXIÈME DÉJEUNER BÉNÉFICE ANNUEL DES POLICIERS DU POSTE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Monsieur Philippe Dionne, maire, informe les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'il a reçu une correspondance de la responsable de l'événement concernant le dixième déjeuner bénéfice annuel des policiers du poste de la MRC de Rivière-du-Loup qui se tiendra le 11 juin prochain de 7 h à 11 h, à l'Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup.

Cette activité permet d'amasser à chaque année un montant d'argent qui est entièrement retourné à des organismes communautaires oeuvrant à l'échelle de la MRC. Cette année, les fonds recueillis seront remis au *Projet du Parc-École de l'école des Vieux-Moulins de Saint-Hubert-de Rivière-du-Loup ainsi qu'au Centre communautaire du Vieux Manège de Rivière-du-Loup.*

Monsieur Stéphane Proulx, conseiller, a manifesté son intérêt de participer à cette activité.

Résolution 128-06-2011

ACTIVITÉ DE LA FONDATION DU MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance du président de la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent, en date du 21 mai 2011, au sujet d'une activité;
- CONSIDÉRANT QUE** cet événement s'inscrit dans le cadre promotionnel et éducatif;
- CONSIDÉRANT QUE** cette activité se tiendra le 17 juin 2011, à 19 h, sur le fleuve à bord du M.V. Trans-Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT QUE** cette dépense promotionnelle et éducative est au coût de 100 \$ plus taxes par personne.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à la majorité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Que le maire soit mandaté à participer à l'activité de promotion et d'éducation offerte par la Fondation du Musée du Bas-Saint-Laurent, le 17 juin 2011;
- B-** Que les dépenses de cet événement soient défrayées par la Municipalité.

POUR : Madame Nancy St-Pierre

Monsieur Stéphane Proulx
Monsieur Robert Levesque

**CONTRE : Madame Johanne Charron
Madame Julie Grenier**

Résolution 129-06-2011

SEMAINE DE VACANCES DU CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le chef d'équipe des travaux municipaux à prendre une semaine de vacances du 13 au 17 juin 2011 inclusivement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Nancy St-Pierre, conseillère, quitte son siège à 20 h 44.

Résolution 130-06-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 45, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'assemblée soit levée.

Je, Philippe Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Dionne,
Maire

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière